

Mairie  
République Française

**Mise à jour des annexes du Plan Local d'Urbanisme (PLU)  
Approuvé par délibération du 28 juin 2005  
Modifié par délibération du 5 février 2010**

**Le Maire de CHATEAU L'EVEQUE,**

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 126-1 et R. 123-22 ;

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 123-13 et R. 123-14 relatifs au contenu des annexes du dossier d'un PLU ;

**VU** le dossier du PLU approuvé par délibération en date du 28 juin 2005 ;

**VU** le dossier du PLU modifié par délibération en date du 5 février 2010 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes de ce dossier ;

**ARRETE**

**Article 1** : Le plan local d'urbanisme de la commune de CHATEAU L'EVEQUE est mis à jour à la date du présent arrêté par ajout des pièces suivantes aux annexes de ce plan:

- Nouveau tableau récapitulatif des servitudes d'utilité publiques
- Dossier du plan de prévention du risque inondation approuvé par arrêté préfectoral en date du 20 mars 2012

**Article 2** : Les mises à jour, sur support papier, sont tenues à la disposition du public :  
A la Mairie de CHATEAU L'EVEQUE

**Article 3** : Le présent arrêté sera affiché pendant un mois :

A la Mairie de CHATEAU L'EVEQUE.



Il sera transmis à monsieur le Préfet en dix exemplaires, avec ses annexes, pour notification aux services concernés.

**Article 4** : Monsieur le Maire de la commune de CHATEAU L'ÉVÊQUE, Mme la Secrétaire de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A Château l'Evêque le - 4 MAI 2012



Le Maire,

Serge DAUGIERAS

Publié le - 4 MAI 2012

Notifié le

